



Réseau de suivi de la situation (RSS)

Le réseau de suivi de la situation (RSS) fait partie intégrante du système national d'échange de données sécurisé (SEDS) et constitue l'une des applications conçues pour fonctionner sur le réseau de données sécurisé plus (RDS+). Le système d'échange de données englobe également un système d'accès aux données (SAD). Après une analyse de la situation, il a été décidé d'échelonner la réalisation des différents composants du système.

En cas d'événement majeur, les organes de conduite cantonaux, les centrales d'engagement, les exploitants d'infrastructures critiques et les services spécialisés de la Confédération doivent pouvoir accéder à des informations uniformes sur l'état de la situation. Or les systèmes de suivi de la situation actuels ne sont pas suffisamment interconnectés et certaines organisations ne disposent pas de système de suivi électronique. C'est pour cette raison que le Conseil fédéral souhaite réaliser un réseau électronique de suivi de la situation. Il s'agit de permettre l'échange de données entre différents systèmes afin que les acteurs participant à la gestion de l'événement puissent accéder simplement et rapidement aux informations dont ils ont besoin.

L'OFPP a procédé à un état des lieux du projet RSS début 2023.

Les conclusions sont les suivantes :

1. Avec la Présentation électronique de la situation CENAL (PES CENAL), les partenaires de la protection de la population disposent depuis 2019 d'une application nationale pour la représentation des informations concernant le suivi de la situation.
2. Le RSS ne devrait pas être considéré comme une application autonome, mais plutôt comme un regroupement d'applications permettant l'échange et la présentation d'informations sur la situation.

La PES CENAL, qui a fait ses preuves et qui est adaptée en permanence aux besoins des partenaires, constitue une composante centrale du RSS. D'ici début 2025, la PES CENAL sera mise à jour afin de répondre aux principales exigences du RSS.

La PES CENAL arrivera au terme de son cycle de vie fin 2028. Une organisation de projet chargée d'assurer son remplacement a été mise en place en 2023. Afin de pouvoir compléter l'implémentation du RSS avec la prochaine génération de la PES CENAL, la compatibilité avec le RDS+ et le système d'accès aux données (SAD) fera partie des exigences liées au système appelé à lui succéder.

Avancement du projet et prochaines étapes (état au 31.08.2025)

Contexte

La phase d'initialisation est terminée.

La phase de conception n'a été approuvée que sous réserve lors de la réunion du comité de direction du 14 mai 2025, car la Division NEOC n'a pas été en mesure de garantir la mise à disposition de toutes les ressources spécialisées prévues dans le projet conformément à la planification. Grâce à diverses mesures (notamment la prolongation de la phase de conception de trois mois et des mesures relatives aux ressources de la part de la Division NEOC), le mandat d'exécution et donc la phase de conception ont été approuvés lors de la réunion de suivi du 24 juin 2025 par la directrice de l'OFPP, en sa qualité de business owner et de mandante, ainsi que par le chef de la Division NEOC, en sa qualité de business owner suppléant et de mandant suppléant.

Prochaines étapes

Les résultats de la livraison seront élaborés à partir du 1er juillet 2025 conformément à la planification de la phase de conception.

Rôle de la Confédération

La Confédération prend en charge les coûts d'investissement et d'exploitation pour le réseau de suivi de la situation. Les conditions et les prescriptions relatives à l'utilisation des systèmes, à leur exploitation et à leurs adaptations techniques sont établies en concertation avec les cantons et les exploitants d'infrastructures critiques.

Rôle des cantons / des exploitants d'infrastructures critiques

Les cantons / exploitants d'infrastructures critiques mettent d'une part leurs informations à disposition de la PES / à l'avenir du RSS et s'appuient d'autre part sur la situation présentée dans la PES / sur le RSS pour mener à bien leur mission.

Données du projet	
Responsabilité	OFPP, Division Centrale nationale d'alarme et gestion des événements
Durée	Durée totale prévue : 2023 – 2029 Initialisation du projet 2024 – 2025 Conception 2025 – 2027 Réalisation 2027 – 2028 Déploiement 2028 Clôture 2029

Données du projet	
Décisions politiques	Parlement : libération du crédit d'engagement 09/2019
Investissements	Mandat d'initialisation du projet actuel : 0,515 million de francs Dépenses effectuées à ce jour : Externes : 0,48 million de francs Prestations propres : 0,21 million de francs Total (externes / internes) : 0,69 million de francs
Ressources financières de la Confédération	Investissement et exploitation de la solution de remplacement de la PES CENAL (RSS) conformément au message
Ressources financières des cantons	Ressources pour la représentation des utilisateurs